



**Finances – Personnel
Administration Générale**

OBJET : Demande de subvention LEADER pour l'étude de préfiguration d'un projet de coopération inter-territorial concernant l'itinéraire cyclable Nantes / Châteaubriant / Vitré / Fougères / Le Mont Saint-Michel

EXPOSE

Depuis 2018, la Région Bretagne a inscrit l'itinéraire cyclable reliant le Mont Saint-Michel à Nantes au Schéma Régional des Véloroutes et Voies Vertes.

Aujourd'hui, même si une partie de la voie est encore en cours d'aménagement ou à aménager, la question de sa mise en tourisme se pose et l'opportunité de faire naître un projet commun aux différents territoires traversés, grâce à l'appui des fonds européens LEADER est à saisir.

Cette voie qui relie les « Marches de Bretagne » ne manque pas d'atouts, tant par ses différents châteaux (Fougères, Vitré, Châteaubriant, Nantes), qu'un patrimoine naturel riche de rivières et de plans d'eau.

C'est dans ce contexte que le Pays de Fougères a sollicité les territoires concernés par la liaison via son programme LEADER.

L'itinéraire pour Châteaubriant-Derval se situe sur la voie verte Rougé/Châteaubriant mais également le tracé Châteaubriant/La Meilleraye de Bretagne (en passant par Louisfert, Saint-Vincent des Landes, Issé, Moisdon-La-Rivière). Ce second tronçon est sous la maîtrise d'ouvrage du Département de Loire-Atlantique. Il est à noter que 20% de l'itinéraire cyclable interrégional de ce projet traverse le territoire intercommunal.

Suite à une première réunion d'échanges, la communauté de communes et les 5 structures suivantes ont manifesté leur intérêt à s'engager dans un projet de coopération LEADER :

- Destination Fougères Office de Tourisme) relevant du Groupe d'Action Locale Pays de Fougères Marches de Bretagne ;
- Vitré Communauté relevant du Groupe d'Action Locale Pays de Vitré, Portes de Bretagne ;
- Roche aux Fées Communauté relevant du Groupe d'Action Locale Pays de Vitré, Portes de Bretagne ;
- Bretagne Porte de Loire communauté relevant du Groupe d'Action Locale Pays des Vallons de Vilaine ;
- Communauté de communes Erdre et Gesvres relevant du Groupe d'Action Locale Canal Erdre et Loire.

Compte tenu de ces éléments, il est envisagé de mobiliser l'enveloppe budgétaire dédiée au soutien préparatoire LEADER à hauteur de 60 000 € TTC maximum pour la conduite d'une étude pré-opérationnelle confiée à un cabinet avec une clé de répartition selon le nombre de structures-porteuses soit 10 000 € TTC maximum par territoire. Le chef de file de ce projet est le Pays de Fougères.

Les objectifs de cette étude sont les suivants :

1 - S'approprier collectivement les potentiels/opportunités de l'itinéraire : état des lieux de l'offre et de la demande – benchmark. Cette étape aidera à concevoir le programme d'actions (exemples possibles : communication, aménagements innovants, journées d'étude...).

2 - Définir un positionnement marketing : cibles de clientèles – Identité et image de marque. Cette étape sera conçue pour préparer le volet communication.

3 - Formaliser un plan d'actions chiffré : actions communes et actions locales pour bâtir l'accord de coopération LEADER.

Il vous est proposé pour financer ce projet, de solliciter l'aide du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural du programme LEADER, au titre de l'action « Conforter le dialogue avec les territoires pour la réussite des projets ».

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	(TTC)	Recettes	
Prestation cabinet d'études	10 000,00 €	LEADER	8 000,00 €
		Autofinancement (CCCD)	2 000,00 €
TOTAL	10 000,00 €	TOTAL	10 000,00 €

La communauté de communes s'engage à assumer un autofinancement supérieur à celui indiqué ci-dessus, dans la limite des crédits inscrits, dans le cas où les subventions accordées seraient inférieures à celles sollicitées.

Ce dossier a été examiné lors de la commission « Finances – Personnel – Administration Générale » réunie le 23 janvier dernier.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- de solliciter une subvention de 8 000,00 € au titre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural du programme LEADER pour le financement de cette étude,
- de déléguer au bureau communautaire le soin d'adopter la convention formalisant les relations financières avec le Pays de Fougères et les éventuelles modifications à apporter au plan de financement au titre de la sollicitation de l'aide LEADER,
- d'autoriser Monsieur le Président ou le Monsieur le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

AR-Préfecture

044-200072726-20200217-168-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 17-02-2020

Publication le : 17-02-2020

Conseil Communautaire du 1



Le Président,

Alain HUNAULT

Itinéraire cyclable interrégional Nantes/Châteaubriant/Vitré/ Fougères/Le Mont St-Michel

07/01/2020

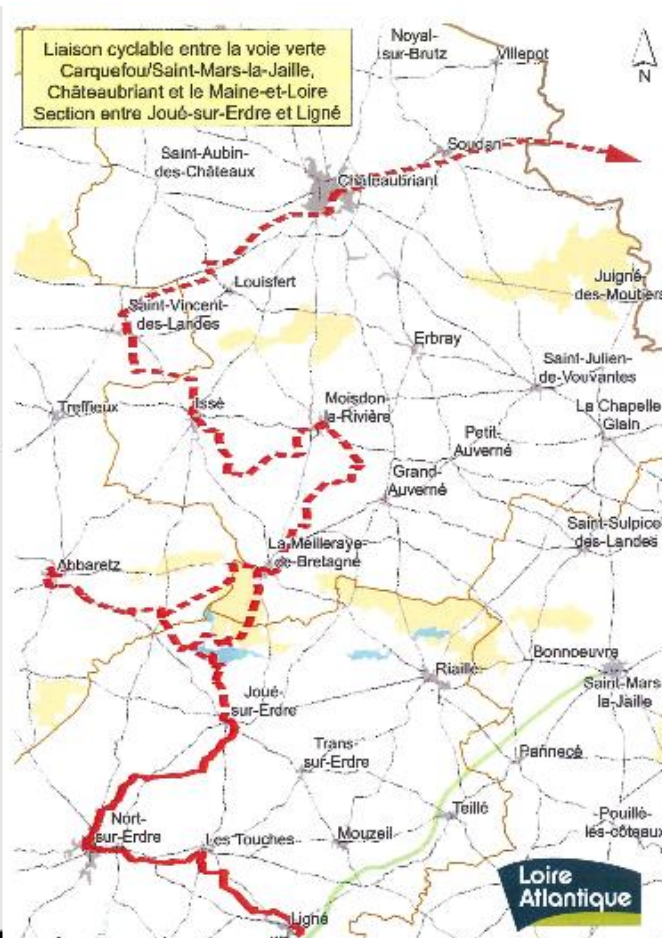
Au regard des éléments visuels de présentation ci-dessous, il faut retenir :

- Une continuité quasi-complète de l'itinéraire
- 20% du tracé sur notre territoire
- La voie verte Rougé/ Châteaubriant sous M.O CCCD et l'itinéraire cyclable Châteaubriant/Joué sur Erdre sous M.O Département de Loire-Atlantique
- L'intérêt d'avoir un itinéraire vélo autour des « marches de Bretagne »
- L'intérêt d'une mise en tourisme commune à terme (surtout pour des territoires pour qui seuls ne portent pas une destination touristique)

Le tracé global



Le tracé Châteaubriant/Joué su Erdre



Diapositives - extrait réunion à Fougères 10/10/19 – diaporama réalisé par Destination Fougères

Contexte

2008-2017 : Vitré communauté et Fougères Agglo engagent les travaux d'une voie verte, principal maillon cyclable manquant entre le Mont St-Michel et Nantes

Juillet 2017 : Vitré communauté et Fougères Agglo sollicitent la Région Bretagne pour inscrire l'itinéraire cyclable Nantes/Châteaubriant/Vitré/Fougères/Antrain/Le Mont St-Michel au schéma régional des Véloroutes et Voies vertes de Bretagne

Février 2018 : Région Bretagne inscrit ce 9^{ème} itinéraire au schéma régional des Véloroutes et Voies vertes de Bretagne. Nom de projet : V9

Printemps 2019 : Ouverture de la voie verte Vitré-Fougères au public, 1^{ère} section avec une signalisation V9



Atouts et spécificités

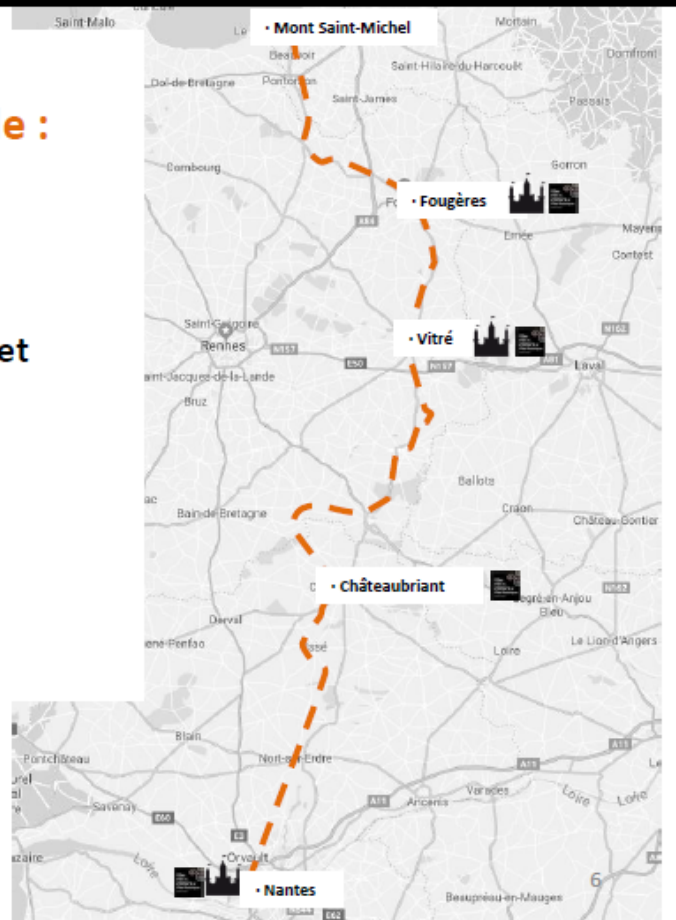
**3 régions reliées par une histoire et un patrimoine remarquable :
Les MARCHES DE BRETAGNE**

Traversée de 5 sites majeurs :

- Nantes, Vitré, Fougères : 3 villes d'Art et d'Histoire et leurs forteresses médiévales
- Châteaubriant : cité médiévale
- Le Mont St-Michel

Foisonnement de sites historiques et d'expériences culturelles

- - - - - Pré-tracé de l'itinéraire
- Forteresses des Marches de Bretagne
- Villes d'Art et d'Histoire et villes historiques



Atouts et spécificités

- Connexion directe à des itinéraires européens/nationaux à forte fréquentation
- Nouvelle alternative Nord/Sud
- Bouclage du tour de la Bretagne « historique »

ITINERAIRES EUROPEENS :

- La Vélomaritime 
- La Vélodyssée 
- La Loire à vélo 

ITINERAIRES NATIONAUX :

- Véloscénie/V40
- Vélofrancette/V43

 Pré-tracé V9



- Capitaliser sur les flux de cyclotouristes sur ces itinéraires.



- Enjeu de différenciation pour la V9

Infos sur le pré-tracé

Entre 290 et 330 km au total :

43% voie verte en site propre

57% véloroute en voie partagée

76% d'infrastructures réalisées

Une continuité quasi complète de l'itinéraire

044-200072726-20200217-168-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 17-02-2020

Publication le : 17-02-2020



Le Président,

Alain HUNAULT

Membres titulaires en exercice : 55

L'an deux mil vingt, le treize février, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant - Salle de conférence - sous la Présidence de M. Alain HUNAUT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAUT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI			X	P	Mme Jacqueline BOMBRAY
	Mme Marie-Jo HAVARD			X	P	M. Rudy BOISSEAU
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	Mme Adeline HARRIS	X			P	Mme Catherine CIRON
	Mme Simone GITEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Christian LE MOËL	X				
	M. Bernard GAUDIN				X	P
M. Robert GASTINEAU				X		
DERVAL	M. Jean LOUËR			X	P	M. Jean-Pascal BREGEON
	M. Jean-Pascal BREGEON	X				
	M. Yvan LUCAS	X				
	Mme Laurence GUILBAULD	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
ERBRAY	M. Jean-Pierre JUHEL	X				
	Mme Valérie COUE	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
FERCE	M. Noël JOUAN	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSE	M. Michel BOISSEAU			X		
	Mme Sylvie CARCREFF			X		
JANS	M. Philippe MACE	X				
	Mme Françoise COQUET	X				
JUIGNE LES MOUTIERS	M. Jean VOISET	X				

LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Jean GAVALAND	X				
	M. Arnaud BERNARD			X	P	M. Jean GAVALAND
MARSAC SUR DON	M. Alain DUVAL	X				
	Mme Bérangère GELLE			X	P	M. Alain DUVAL
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Emmanuel MASSÉ			X		
MOIDON LA RIVIERE	M. André LEMAITRE	X				
	M. Patrick GALIVEL	X				
MOUAIS	M. Yvan MENAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Edith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	Mme Michelle COCHET	X				
ROUGE	Mme Jeannette BOISSEAU			X	P	Mme Valérie COUÉ
	M. Dominique LANOE			X		
	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Serge HEAS	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	M. Stéphane HOUSSAIS	X				
SOUDAN	M. Bernard DOUAUD	X				
	Mme Sophie MASSARD	X				
SOULVACHE	Mme Fabienne JOUAN			X	P	Mme Edith MARGUIN
VILLEPOT	M. Joël AUNETTE					

Secrétaire de Séance : M. Jean-Noël BEAUDOIN

M. Daniel RABU est arrivé à 17 h 32 lors de la lecture de la délibération n° 003 relative au renouvellement du contrat avec la société SMA NETAGIS pour la gestion du Système d'Information Géographique.

M. Patrick GALIVEL est arrivé à 17 h 37 lors de la lecture de la délibération n° 004 relative à la modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Transports Collectifs de la Région Châteaubriant-Nozay-Derval.

Mme Adeline HARRIS est arrivée à 18 h 17 lors de la lecture de la délibération n° 018 relative aux tarifs des tablettes numériques.

AR-Préfecture

044-200072726-20200217-168-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 17-02-2020

Publication le : 17-02-2020



Le Président,

 Alain HUNAULT